



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mai 2015

Le treize mai deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

13-05-2015-01

Pouvoirs : Mme BERT a donné pouvoir à Mr SALLEFRANQUE
Mr HILLOOU a donné pouvoir à Mme PEAN

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations communales.

Tiers	Subvention 2014	Subvention 2015
ASS SPORTS ET LOISIRS CCL	2 250	2 628
COMITE DES LOISIRS	18 800	13 000
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	2 100	2 100
CLUB TOUSTEM YOUENS	2 500	2 500
CLUB TOUSTEM YOUENS- Subvention exceptionnelle	0	500
FOYER RURAL	18 500	*19 000
FRANCS TIREURS DE MONT	4 000	5 000
ASSO PREVENTION ROUTIERE COMITE PYRENEES ATLANTIQUES	200	200
LOISIR SOLIDARITE RETRAITES 64	450	500
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR	800	800
PECHE PISCICULTURE ASSOCIATION	200	200
LES GENETS DE MESPLEDE	1 260	*1 260
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 500	2 500
U.S.C.G. Union Sportive Castétis-Gouze	7 850	7 100
ASS MAISON FAMILIALE RURALE INSTITUT RURAL DE MONT	1 500	*1 500
CLUB DE PELOTE PELOTARI CLUB MAG LENDRESSE	5 000	5 000
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LAGOR	0	800
VIVRE ENSEMBLE	440 euros d'achat au Marché aux fleurs	500

*Les attributions aux associations MFR et Genets de MESPLEDE sont soumises au dépôt d'une demande de subvention.

Le Conseil municipal approuve le montant des subventions telles qu'inscrites dans le tableau ci-dessus à l'unanimité (14 voix).

Mme LOQUET et Mr LETARGUA pour le Foyer Rural, et Mr CLAVE pour l'USCG en qualité de membres du conseil d'administration de ces associations sortent de la salle au moment de l'examen de la subvention et ne participent pas au vote de cette même subvention (Foyer Rural 12 voix- USCG 13 voix).

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ